

BULLETIN D'ENGAGEMENT
RANDONNEE MOTO TOUT TERRAIN DU 23 SEPTEMBRE 2018
ORGANISEE PAR LE COMITE DES FETES DE CHABRITS, CHABANNES, BAHOURS,
LE MAS, CHANTERUEJOLS,

MATIN : Randonnée fléchée sur chemins ouverts à la circulation publique tout niveau d'une longueur de 80 kms environ .

APRES-MIDI : Parcours banderolé dans terrain privé non chronométré.

PILOTE : NOM :	Prénom :	
Date de naissance :		
Adresse :		
Email :	Téléphone portable :	
MOTO : Marque :	Cylindrée :	Immatriculation :
PERMIS : Catégorie :	Numéro :	Délivré le :
ASSURANCE : Compagnie :	Numéro :	
Cochez la case correspondante :		
<input type="checkbox"/> Rando matin : 13€		
<input type="checkbox"/> Parcours banderolé après-midi :13€		
<input type="checkbox"/> Rando matin + parcours banderolé après midi : 25€		

Café et croissants offerts le matin

Des grillades, pâtisseries et boissons seront disponibles à midi en sus.

JOINDRE : - Le présent bulletin d'engagement signé et daté.
- Un chèque à l'ordre du CCBM
- Les photocopies de la carte grise, du permis de conduire et de l'attestation d'assurance en cours de validité.

Je soussigné.....

- demande à m'engager pour la randonnée organisée par le Comité des Fêtes de Chabrits, Chabannes, Bahours, Le Mas le 23 Septembre 2018.
- reconnais avoir pris connaissance du règlement qui suit et m'engage à le respecter ainsi qu'à me conformer aux directives des organisateurs et du code de la route.
- renonce à tous recours ou poursuites à l'encontre des organisateurs, maires des communes traversées et propriétaires des terrains privés pour tout incident ou accident qui pourraient survenir à l'occasion de la randonnée du 23 Septembre 2018.
- déclare être en bonne santé et ne faire l'objet d'aucun traitement pouvant altérer mes facultés au cours de cette manifestation.
- reconnais être conscient des risques occasionnés lors de la conduite d'un véhicule en tout-terrain.

Nota : Le règlement des frais d'engagement conditionne votre confirmation d'engagement dans la limite des places disponibles. Une confirmation vous sera transmise par mail.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement ci-dessous et l'approuve sans conditions.

Fait àle

Signature

Bulletin à renvoyer à Laëtitia DELON - 1 Impasse du porche - Le Mas 48000 MENDE
avant le 08 septembre 2018. (ATTENTION NOMBRE DE PLACES LIMITE A 140 PARTICIPANTS)

Renseignements au 06 76 64 21 26

REGLEMENT

Art. 1 : DEFINITION

Le comité des Fêtes de Chabrits, Chabannes, Chanteruéjols, Bahours Le Mas (CCBM) organise une randonnée moto tout terrain le Dimanche 23 Septembre 2018. Cette manifestation est limitée à 140 motos.

Art. 2 : PARTICIPANTS ADMIS ET SPECIFICATIONS DES MOTOS

La randonnée moto est réservée aux pilotes majeur, titulaires d'un permis de conduire correspondant aux caractéristiques de sa machine et à jour de leur cotisation d'assurance.

La moto doit être conforme à la législation en vigueur sur les véhicules à moteur, soumise au respect du code de la route.

Les motos ne correspondant pas aux spécifications du code de la route se verront refusées le départ de même que les pilotes n'ayant pas un équipement adéquat suffisant.

Art. 3 : ENGAGEMENTS

Les pilotes devront envoyer leur bulletin d'engagement à l'adresse indiquée, accompagné de toutes les pièces demandées.

Dans tous les cas, l'organisateur se réserve le droit de refuser une demande d'engagement sans avoir à justifier sa décision.

Par le fait d'apposer sa signature sur le bulletin d'engagement, le pilote accepte en intégralité les prescriptions du règlement particulier de la randonnée.

Seuls les pilotes ayant avertis l'organisation de leur désistement avant le 8 septembre 2018 verront leurs droits d'engagement remboursés. Les pilotes engagés, absents le jour de la randonnée ne se verront pas remboursés.

Art. 4 : TARIF

Rando matin + parcours banderolé après-midi : 25€

Rando matin seulement : 13€

Parcours banderolé après-midi seulement : 13€

Art. 5 : ASSURANCE

Lors de cette manifestation, chaque pilote est couvert par sa propre assurance responsabilité civile. Le comité des fêtes de Chabrits décline toute responsabilité pour les dommages de quelque nature qu'ils soient en particulier, accident, incendie, vol susceptible d'atteindre les objets ou matériel déposé à l'occasion de la manifestation, ainsi que tout dommage corporel pouvant survenir aux participants.

Art. 6 : VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES ET ORGANISATION

Accueil et vérifications administratives entre 8h et 9h à Chanteruéjols. Départ de la randonnée à 9h00.

Pause de 12h à 13h.

Parcours banderolé de 13h à 17h.

Art.7 : PARCOURS

MATIN : Randonnée fléchée sur chemins ouverts à la circulation publique tous niveaux d'une longueur de 80 kms environ

APRES-MIDI : Parcours banderolé dans terrain privé à proximité de Chanteruéjols.

Il est rappelé que cette manifestation n'a en aucun cas un caractère de compétition (aucun chronométrage)

Par mesure de sécurité les participants ne devront quitter le tracé du circuit. Un numéro d'urgence sera donné aux participants en cas de problème.

Art. 8 : APPLICATION DU REGLEMENT

Il est rappelé que le comité des fêtes se réserve le droit de prendre les décisions d'urgence en cas de force majeure ou par mesure de sécurité et se réserve le droit d'exclure un participant qu'il jugerait au comportement dangereux ou ne respectant pas les règles de sécurité ou les points annoncés dans le présent règlement.

Art. 9 : SAVOIR VIVRE

Chaque participant s'engage à respecter la faune, la flore, la propriété d'autrui et à faire preuve de courtoisie envers les autres usagers du monde rural. Il s'engage en outre, à n'occasionner aucune nuisance ou dégradation de quelque sorte que soit, à ne rien jeter dans la nature et à respecter l'environnement.

Art 10 : ANNULATION

Le comité des fêtes peut annuler la randonnée pour des raisons administratives ou autres. Les engagés en seront immédiatement informés. L'engagement sera remboursé.